

« BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPEES »

OBJECTIF :

Cette formation a pour objectifs de développer une communication et des attitudes d'accueil professionnel qui favorisent une meilleure prise en compte des besoins particuliers des personnes en situation de handicap, en vue d'offrir une même qualité de service à tous les usagers.

Modalité d'organisation

Public : Agents chargés d'accueil, toutes personnes susceptibles d'accueillir du public dans le cadre de sa mission de service public

Prérequis : Aucun

Effectif : 10 stagiaires maximum par session

Durée : 3 heures en présentiel



Pour tout renseignement concernant l'accessibilité, contacter le référent appui à la mobilité : mail : contact@2l-ips.com

Cadre réglementaire

Notre intervention permet de répondre aux obligations du chef d'établissement en matière de formation du personnel :

- ✦ L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014
- ✦ La loi de ratification du 5 août 2015
- ✦ Article L4142-3-1 du Code du Travail
- ✦ Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité

Intervenants

Sapeurs-Pompiers et Chargés de Sécurité, spécialistes de la prévention en établissements recevant du public, immeubles de grande hauteur, établissement recevant des travailleurs et manifestations - événementiel.

Répartition

80 %
Théorique



20 %
Pratique

Programme de la formation

Théorie

- ✦ Connaître et comprendre les spécificités des différents handicaps
- ✦ Savoir s'adapter à une diversité de situation d'accueil et d'accompagnement dans son cadre professionnel
- ✦ Savoir adapter sa communication verbale et non verbale (gestes/postures/attitudes) en fonction d'une situation particulière
- ✦ Acquérir les principales techniques d'accompagnement appropriés vis-à-vis des spécificités de chaque famille de handicap
- ✦ Savoir proposer l'offre de service adaptée disponible au sein de la structure

Pratique

- ✦ *Etude de cas* : Illustration par des exemples de bonnes pratiques selon la famille de handicap
- ✦ *Mise en situation* : Scénarios personnalisés sur le lieu du travail.



Outils pédagogiques

- ✦ Visuels sur vidéo projecteur
- ✦ *Modalités d'évaluation* : Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Documents délivrés

- ✦ Une attestation de fin de formation ; avec la validation des compétences est délivrée aux stagiaires.